

**PAS UNE CHAISE VIDE À LA RENTRÉE
NON AUX EXPULSIONS. RÉGULARISATIONS POUR TOUTES ET TOUS.**

Rassemblement // Manifestation

Mercredi 29 juin à 18H

Rectorat av Vercingétorix à Clermont-Fd



Depuis avril les mobilisations se succèdent dans le département contre les obligations de quitter le territoire français (OQTF) qui frappent des jeunes scolarisé·e·s, des familles et leurs enfants.

Après des régularisations obtenues grâce à la mobilisation répétée des élèves et des personnels, deux élèves sont toujours inquiétés par une OQTF au **lycée Pierre Joël Bonté à Riom**.

A **l'école Pierre Brossolette de Riom** ce sont trois élèves d'une famille de quatre enfants qui sont menacé·e·s d'expulsion. Vendredi 17 juin plus de 100 personnes, enseignant·e·s, personnels, parents d'élèves, soutiens se sont rassemblées devant l'école pour protester contre cette menace qui frappe une famille dont trois enfants sont né·e·s en France.

A **l'école Jean Butez à Clermont-Fd**, deux élèves restent seuls avec leur mère quand leur père vient d'être expulsé vers un pays qu'ils ont fui. Là encore la communauté scolaire s'est rassemblée et plus de 100 personnes ont manifesté devant l'école pour dénoncer la décision de la préfecture.

A **Cournon, au collège La Ribeyre** un élève et ses deux frères et sœurs de **l'école Léon Dhermain** vivent eux aussi avec leurs parents dans l'angoisse de l'expulsion.

Deux enfants sont dans la même situation à **l'école George Sand à Clermont-Ferrand**.

C'est la préfecture qui inflige ces OQTF. C'est le préfet qui a le pouvoir de lever ces obligations et de donner un titre de séjour à ces jeunes et à ces familles.

Depuis deux mois l'ensemble de la population témoigne du large soutien à ces familles, ainsi que du refus de cette politique d'exclusion. Cela se manifeste à travers les pétitions, voeux en mairie, interviews, rassemblements devant les écoles, devant la préfecture, manifestations en direction de la sous préfecture de Riom, demandes de soutien aux élu·e·s et aux candidats des élections législatives.

En mai les organisations syndicales impliquées dans RESF ont écrit au recteur pour dénoncer ces situations faites à des élèves. Elles écrivaient :

« La froideur du droit ne rencontre ici aucune légitimité. Bien plus, dans les établissements concernés c'est l'incompréhension, et aussi la colère, qui dominent, aussi bien chez les personnels que chez les élèves. Ces décisions administratives sont vécues avec raison comme une négation du sens même de nos métiers. Personne n'a choisi d'être enseignant pour avoir à expliquer à une classe, qu'une chaise vide est celle d'un camarade expulsé la veille vers un pays qu'il a fui pour survivre. Personne ne peut nous demander cela. Attachés au sens de la déclaration des Droits de l'Homme, comme au sens de la déclaration universelle des droits de l'enfant les personnels de l'éducation nationale ne peuvent accepter ce non sens. ». Aucune réponse.

Expulser ces élèves est contraire à l'esprit de la loi qui prévoit que tout·e jeune présent·e sur le territoire a droit à l'éducation.

Expulser ces élèves est contraire à toute logique économique. C'est un gaspillage d'argent public, plus encore quand on sait que les métiers pour lesquels certain·e·s sont formé·e·s sont des métiers en tension. Ils et elles ne demandent qu'à travailler et il semble que ce pays a besoin d'elles et eux.

Expulser ces élèves est contraire à l'idée d'un pays qui se voudrait patrie des Droits de l'Homme. Pour ces élèves, rescapé·e·s des horreurs du monde, nous défendons un devoir d'hospitalité.

Il faut que cessent ces distributions d'OQTF. Ces élèves et leur famille doivent avoir la garanti de continuer leur formation. Ils doivent être régularisé·e·s. Tous et toutes doivent être présent·e·s à la rentrée.

